

Commune de **57800 - ROSBRUCK**

Département de la **MOSELLE**

Arrondissement de **FORBACH**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 AOUT 2022 A 18H00

Membres présents : MM. Bernard BETKER, Roger RUAULT, Laurent BINTZ, Bruno VERRI, Christophe ELSEN, Patrick SCHNEIDER, Christophe MULLER, Mmes Astrid MOHR, Fabienne STEININGER, Corine COMPARON.

Membres absents excusés : Gaëlle STERNJACOB donne procuration à Patrick SCHNEIDER, Serge EGLOFF donne procuration à Bruno VERRI, Claudine GULDNER donne procuration à Astrid MOHR.

Après les salutations d'usage, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire propose de passer à l'examen de l'ordre du jour, à savoir :

1) Approbation du compte rendu de la dernière réunion.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite réunion.

2) Signature d'une convention de coopération avec la Communauté d'agglomération de Forbach Porte de France pour bénéficier des services du guichet unique « Cellule Clauses Sociales d'Insertion »

Depuis 2019, on observe une montée progressive de la clause sociale d'insertion dans les marchés publics de travaux, de services ou encore de prestations intellectuelles. Ce dispositif juridique a été créé dans une optique de lutte contre les exclusions de certains publics éloignés de l'emploi. Ainsi, il oblige d'intégrer un certain nombre d'heures d'insertion dans les commandes publiques.

Aujourd'hui, l'Etat comme le Département de la Moselle conditionnent leur soutien financier à l'inscription de la clause sociale dans les marchés. Elle est obligatoire dans les projets bénéficiant d'une subvention d'un montant égal ou supérieur à 100 000 €. A partir d'un montant de 30 000 €, les donneurs d'ordres sont fortement incités à la faire.

Au regard du contexte, il est proposé à l'ensemble des communes de pouvoir bénéficier des services du guichet unique intitulé « Cellule Clauses Sociales d'Insertion » mis en place par la Communauté d'Agglomération. A cet effet, il est proposé au Conseil Municipal de formaliser les modalités d'intervention du facilitateur dans une convention de coopération ci-annexée.

Cette convention précise notamment dans ses articles 3 et 4 les engagements de la Communauté d'Agglomération et des Communes donneuses d'ordre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- D'autoriser le Maire à signer la convention ci-annexée.

3) Signature d'une convention de partenariat avec le Département de la Moselle dans le cadre du dispositif des assistants éducatifs germanophones.

Dans le cadre du dispositif des Assistants Educatifs Germanophones (avec un co-financement du Conseil Départemental de la Moselle de 38 %) le Maire propose de signer une convention avec le Conseil Départemental de la Moselle afin poursuivre l'apprentissage de l'allemand dans toutes les classes de nos écoles. Comme les années précédentes, ceci nécessite l'affectation d'une personne ayant les connaissances linguistiques reconnues pour seconder, à raison de 2h par classe et par semaine, les professeurs des écoles dans leur travail quotidien. Son contrat sera annualisé et inclura ainsi 2h supplémentaires par semaine pour son travail de préparation.

Le financement se fera comme suit :

Coût annuel pour l'employeur (base smic chargé pour un temps plein au 01/01/2022 – 13.95 €/h)	25 393 €	100 %
Co-financement du Conseil Départemental de la Moselle	9649 €	38 %
Solde à la charge de la Commune	15 744 €	62 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise le maire à signer la convention ci-annexée et les contrats en résultant.
- Autorise le maire à recruter un assistant germanophone.

4) Eclairage public : Dispositif d'économie d'énergies et extinction nocturne partielle.

Monsieur le Maire rappelle que les actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies demeurent prioritaires et que la Commune par la pose de VARILUM en 2018 avait déjà commencé cette action.

Aussi, et afin de renforcer cette action, une réflexion a ainsi été engagée sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Il informe le Conseil que pour la mise en œuvre de cette extinction nocturne partielle cela nécessite au préalable, l'acquisition de 7 EPNRJ ainsi que 2 VARILUM complémentaires et qu'une demande d'offres de prix auprès des entreprises SPIE de Cocheren et LORELEC de Morsbach est en cours. Il rappelle également qu'une subvention pour ce type d'installation est envisageable.

En combinant les VARILUM et l'extinction nocturne partielle grâce au EPNRJ, une baisse de consommation de plus de 50 % est attendue.

N'ayant pas pu recueillir tous les éléments nécessaires à la prise d'une délibération, le maire propose de reporter ce vote à une prochaine réunion.

5) Etablissement d'un diagnostic de performances énergétiques à la Résidence des Douanes.

Le Maire informe le Conseil que dans le cadre de l'éventuel projet de vente de la Résidence des Douanes, un diagnostic de performances énergétiques doit être réalisé.

La société CIEL EXPERTISES propose ce diagnostic au prix de de **3 935,10 € HT**, soit **4 722,12 € TTC**.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

- **De procéder à la réalisation d'un diagnostic de performances énergétiques à la Résidence des Douanes au prix de 3 935,10 € HT soit 4 722,12 € TTC.**
- **Autorise le Maire à signer les documents y afférents.**

6) Maison des Assistances Maternelles de Rosbruck : Remboursement de factures.

Le Maire informe le Conseil que la mairie a été destinataire d'un courrier de la Maison des Assistantes Maternelles de Rosbruck relatif aux problèmes d'avances de charges qu'elles rencontrent depuis ce début d'année.

N'ayant pas eu en temps et heure toutes les informations nécessaires au calcul d'un éventuel versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement, le Conseil propose de reporter ce point et d'organiser très prochainement une réunion avec les Assistantes Maternelles afin d'éclaircir quelques incohérences et de régulariser la situation.

7) Divers.

Le Maire informe qu'un vide grenier devrait avoir lieu fin septembre sur la place de la Libération.

Le Maire envisage également la pose d'une "bibliothèque vivante" qui serait située sur la place de la Libération (devant le groupe scolaire Les grands Cèdres) et qui permettrait à

tous les habitants qui le désirent d'y déposer ou d'y prendre un livre qu'il souhaite partager ou lire gratuitement.

Interventions :

Madame Astrid MOHR informe que dans le cadre de l'exposition itinérante sur le thème de la mine qui devrait avoir lieu en novembre prochain, l'association souhaiterait bénéficier de la salle du Centre Multiculturel de Rosbruck pour y exposer leurs photos.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 19h30